

SÉANCE DU MERCREDI 1er SEPTEMBRE 2021

à l'Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence : Katia Lehmann (PS), présidente

Scrutateurs : Bernard Varin (PDC) et Leïla Hanini (PS)

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire général du Parlement

Excusés : Boris Beuret (PDC), Amélie Brahier (PDC), Mathieu Cerf (PDC), Patrick Chapuis (PCSI), Vincent Eschmann (PDC), Nicolas Maître (PS), Josiane Sudan (PDC) et Vincent Wermeille (PCSI)

Suppléants : Samuel Rohrbach (PDC), Florence Boesch (PDC), Vincent Eggenschwiler (PCSI), Anne-Lise Chapatte (PDC), Lisa Raval (PS), Magali Voillat (PDC), Sophie Guenot (PCSI) et Roberto Segalla (VERTS)

(La séance est ouverte à 14h00 en présence de 59 députés)

Département l'intérieur (suite)**12. Motion no 1358**

**Pour le climat et les retraites : décarboniser les investissements de la CPJU.
Ivan Godat (VERTS)**

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose d'accepter et de classer la motion, l'estimant réalisée.

Le motionnaire refuse le classement de sa motion.

Au vote :

- la motion no 1358 est acceptée par 43 députés.

- le classement de la motion no 1358 obtient 28 voix favorables et 28 voix contre. La présidente tranche pour le refus de classement.

13. Motion no 1362

**Bénéficiaires de prestations sociales, Etat et communes : simplifier les procédures, renforcer l'efficience et la clarté du système.
Loïc Dobler (PS)**

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose d'accepter la motion.

Au vote, la motion no 1362 est acceptée par 56 députés.

Département de l'économie et de la santé

**14. Motion no 1361
La réanimation au cœur de la formation pour un nouvel emploi.
Quentin Haas (PCSI)**

Développement par l'auteur.

Loïc Dobler (PS) propose la transformation de la motion en postulat, ce que le motionnaire accepte.

Au vote, le postulat no 1361a est rejeté par 27 voix contre 26.

**15. Motion no 1365
Loi sur le salaire minimum cantonal - Bilan et mesures correctives des effets négatifs indirects.
Magali Voillat (PDC)**

Développement par l'auteure.

Le Gouvernement propose de rejeter la motion.

Sur proposition du groupe PCSI, la motionnaire accepte de scinder la motion.

Au vote :

- le point 1 de la motion no 1365 obtient 29 voix favorables et 29 voix contre. La présidente tranche pour le rejet du point 1.
- le point 2 de la motion no 1365 est rejeté par 36 voix contre 14.

Département de la formation, de la culture et des sports

16. Modification de la loi portant introduction de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (première lecture)

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Article 5a, alinéa 4

Majorité de la commission :

⁴ La mise en œuvre des règles contenues dans le présent article ne doit pas empêcher ni retarder la nomination des commissions et des groupes de travail de l'administration cantonale.

Gouvernement et minorité de la commission:

(Pas d'alinéa 4.)

Au vote, la proposition de la majorité de la commission est acceptée par 33 voix contre 22 pour la proposition du Gouvernement et de la minorité de la commission.

Article 5b

Message du Gouvernement :

Une fois par législature, le Gouvernement adresse un rapport au Parlement précisant pour chaque commission et groupe de travail la part de femmes et d'hommes ainsi que, le cas échéant, les raisons pour lesquelles les quotas prévus à l'article 5a, alinéa 2, n'ont pas pu être respectés.

Proposition du groupe PLR :

Une fois par législature, le Gouvernement adresse un rapport au Parlement précisant pour chaque commission et groupe de travail la part de femmes et d'hommes.

Au vote, la proposition du groupe PLR est refusée par 45 voix contre 9.

Les autres articles, ainsi que le titre et le préambule de l'arrêté sont acceptés sans discussion.

Au vote, en première lecture, la modification de la loi est acceptée par 51 députés.

Département des finances

17. Modification de la loi d'impôt (deuxième lecture)

Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est adoptée par 55 députés.

18. Rapport de gestion 2020 de l'Etablissement cantonal d'assurance immobilière et de prévention (ECA-Jura)

Au vote, le rapport est accepté par 44 députés.

19. Postulat no 431

Une tarification intelligente pour les piscines jurassiennes.

Alain Beuret (Vert'libéral)

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose de rejeter le postulat.

Au vote, le postulat no 431 est rejeté par 45 voix contre 8.

20. Question écrite no 3387

Les effectifs de l'Etat, dans l'administration comme dans l'enseignement, n'augmentent pas. Pourquoi alors cette croyance ?

Rémy Meury (CS-POP)

L'auteur n'est pas satisfait de la réponse du Gouvernement et explique sa détermination.

22. Résolution no 211

Pour une langue vivante qui appartient à ceux qui la pratiquent !

Alain Schweingruber (PLR)

Développement par l'auteur.

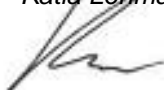
Le Gouvernement propose d'accepter la résolution.

Au vote, la résolution no 221 est acceptée par 39 voix contre 12.

La séance est levée à 17.05 heures.

Delémont, le 1^{er} septembre 2021

La présidente :
Katia Lehmann



Le secrétaire :
Jean-Baptiste Maître



Annexes : - Motions nos 1389 à 1390
- Question écrite no 3410
- Résolutions nos 210 à 211